

IRCEM, qu'est-ce que c'est ?

Le groupe Ircem est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif. Il gère la Retraite et la Prévoyance complémentaire, la Santé, la Prévention et l'Action sociale dédiées aux Emplois de la Famille

En cas de maladie, d'incapacité, d'hospitalisation, voire de décès ou d'invalidité, les salariés sont couverts par le régime de base de la Sécurité Sociale. Mais ces prestations ne sont pas toujours suffisantes. C'est là qu'intervient la Prévoyance Collective, voulue, négociée et mise en place par les partenaires sociaux au niveau de la branche professionnelle. Pour les salariés du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, elle est gérée par IRCEM Prévoyance.

La garantie IRCEM Prévoyance couvre les principaux risques liés à la maladie et aux accidents de travail. Elle se traduit par le versement d'indemnités complémentaires à celles de la Sécurité Sociale pour permettre un meilleur maintien du salaire, ainsi que par l'octroi d'une rente ou d'un capital au bénéfice du salarié ou de ses proches

Elle est financée par les cotisations du salarié et son employeur.

Les contrats d'assurance prévoyance couvrent trois grands types de risques liés à la maladie et aux accidents de travail :

- L'incapacité : en cas d'arrêt de travail, la Prévoyance Collective complète les indemnités versées par la Sécurité Sociale. Elle aide ainsi le salarié à faire face à la perte de revenu en assurant un meilleur maintien du salaire.
- L'invalidité : si le salarié est déclaré invalide, en raison d'une maladie ou d'un accident d'origine non professionnelle, la Prévoyance Collective peut apporter une rente complémentaire s'ajoutant à la pension versée par la Sécurité Sociale.
- Le décès: le contrat Prévoyance permet de protéger financièrement les bénéficiaires du défunt grâce au versement d'un capital.

Au moment de la prise de votre retraite , pour bénéficier de l'indemnité de départ à la retraite il faudra en demander le formulaire également à l'IRCEM.

L'ircem gère aussi la retraite complémentaire